
VACCINNET

**Foire aux questions (FAQ) v4.0 /
8.07.2022**

VACCINNET



Covid-19 BEL

4.9	Lorsque je saisis une date de naissance dans le fichier .csv, le "0" qui se trouve au début de la date disparaît. Que puis-je faire ?	15
4.10	Lorsque je saisis un numéro de registre national ou le numéro Bis dans le fichier .csv, le "0" qui se trouve devant disparaît complètement. Que puis-je faire ?	16
4.11	Dois-je forcément avoir les numéros de registre national ou les numéros Bis de mes patients pour les enregistrer ?	16
4.12	Qu'est-ce qu'un numéro BIS, comment le reconnaître et où puis-je trouver ce numéro ?	17
4.13	Le fichier de groupe ne fonctionne pas. Pourquoi ?	17
4.14	Comment puis-je corriger les fautes faites dans le fichier de groupe ?	17
4.15	Je reçois un message d'erreur concernant un numéro de registre national ou numéro bis, que dois-je FAIRE ?	17
4.16	Si j'ai fait une erreur dans l'enregistrement du groupe, puis-je changer le vaccin pour tous les patients ?	18
4.17	Comment vérifier si un enregistrement de groupe a été correctement enregistré dans Vaccinnet ?	18
5	Supprimer des vaccinations	19
5.1	Comment puis-je supprimer une vaccination individuelle ?	19
5.2	Comment puis-je supprimer des vaccinations en groupe ?	19
5.3	Comment puis-je demander la suppression d'une vaccination qui n'a pas été enregistrée par moi-même ?	19
5.4	Où puis-je retrouver/consulter les demandes de suppression de vaccinations que j'ai initiées ?	20
6	Corriger les enregistrements incorrects.....	21
6.1	Comment puis-je corriger les erreurs suivantes dans vaccinnet : mauvais vaccin, date, patient, établissement de santé d'enregistrement ?	21
6.2	Comment puis-je modifier un numéro de lot incorrectement enregistré dans Vaccinnet ?	21
6.3	Puis-je reporter la correction d'enregistrements incorrects ?	21
7	Ajouter des effets secondaires.....	22
7.1	Comment les effets secondaires des vaccins COVID-19 sont-ils enregistrés ?	22
8	Problèmes et questions sur Vaccinnet.....	23
8.1	Qui puis-je contacter en cas de questions techniques ou de problèmes concernant Vaccinnet ?	23
8.2	Qui puis-je contacter en cas d'autres questions ou problèmes concernant les vaccinations contre la COVID-19 (par exemple questions médicales, questions sur les commandes de vaccins COVID-19, chaîne du froid, etc.) ?	23
8.3	Qui puis-je contacter si j'ai des questions ou des problèmes avec des vaccins autres que les vaccins COVID-19 ?	23

1 QUESTIONS GÉNÉRALES

1.1 QUEL EST LE BUT DE VACCINNET ? EST-CE JUSTE POUR LA COVID-19 ?

Vaccinnet est une application utilisée en Flandre pour l'enregistrement des vaccinations. Elle est gérée par la division Kind & Gezin de l'Agence flamande Zorg & Gezondheid. Le Comité interministériel Santé Publique a décidé d'utiliser cette application comme plateforme d'enregistrement des vaccinations Covid-19 pour toute la Belgique.

Toutes les vaccinations administrées pour lutter contre la COVID-19 doivent être enregistrées aussi précisément que possible dans Vaccinnet. L'enregistrement des vaccins administrés est toujours sous la responsabilité du prestataire de soins responsable afin qu'il y ait un suivi optimal des vaccinations et de la collecte des données. Il est également important d'éviter le double enregistrement des vaccinations.

1.2 À QUI VACCINNET EST-IL DESTINÉ ?

Vaccinnet est destiné aux prestataires de soins et au personnel des établissements de santé, tels que les cabinets médicaux ; les pharmacies ; les hôpitaux ; et, les centres de soins résidentiels, qui doivent enregistrer les vaccinations de la COVID-19. Ainsi nous pouvons savoir précisément qui a été vacciné et où ?

1.3 QUEL MÉDECIN PEUT S'INSCRIRE SUR VACCINNET ?

Tous les médecins possédant un numéro INAMI et ayant une adresse mail. Pour les médecins en formation, le médecin responsable peut les ajouter comme collaborateur pour qu'ils puissent accéder à Vaccinnet.

1.4 QUEL NAVIGATEUR ME CONSEILLEZ-VOUS D'UTILISER ?

Nous vous conseillons d'utiliser soit le navigateur Google Chrome soit Microsoft Edge. Vous pouvez télécharger l'un de ces deux navigateurs gratuitement sur Google, suivez ensuite les instructions pour les installer sur votre ordinateur.

Il n'est pas possible de se connecter à Vaccinnet si vous utilisez Windows XP ou Internet Explorer. Ces versions ne sont plus supportées par la plateforme de Vaccinnet.

Il peut être aussi utile d'ajouter les sites web suivants aux "sites web de confiance" de votre navigateur : <https://www.vaccinnet.be> ; <https://fas.services.belgium.be> ; <https://idp.iamfas.belgium.be>.

1.5 QUELS SONT VOS CONSEILS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE VACCINNET ?

Avant d'utiliser le logiciel eID, assurez-vous que votre certificat de carte eID a été validé sur votre ordinateur. Étant donné que Vaccinnet utilise le service d'authentification fédéral CSAM, il n'est pas possible de se connecter à Vaccinnet si vous utilisez Windows XP ou Internet Explorer. Ces versions ne sont plus supportées.

1.6 EST-CE QUE VACCINNET EST SÉCURISÉ POUR LES DONNÉES PERSONNELLES QUI VONT Y ÊTRE DIVULGUÉES ?

Nous vous invitons à lire la politique de confidentialité sur le site Web de Vaccinnet. Vous pouvez la trouver en cliquant en bas du site <https://www.vaccinnet.be> sur « Déclaration de confidentialité » et « Déclaration de confidentialité Vaccinnet + ».



2 COMMENT ACCÉDER À VACCINNET ?

2.1 JE SUIS MÉDECIN. COMMENT PUIS-JE AVOIR ACCÈS À VACCINNET ?

Pour vous inscrire en tant que médecin à Vaccinnet, vous devez disposer d'un numéro d'INAMI et d'une adresse électronique valide.

Allez sur <https://www.vaccinnet.be> et cliquez sur "Login". Vous pourrez alors remplir le formulaire demande d'accès pour les médecins. Une fois que vous aurez rempli toutes vos informations, la demande d'accès sera envoyée pour approbation. Cela peut prendre plusieurs heures ; vous n'avez rien d'autre à faire à ce niveau.

Dès que votre demande aura été approuvée, vous en serez informé par courrier électronique. Après avoir reçu le courriel de confirmation, allez sur Vaccinnet et cliquez sur "Login". Si vous êtes lié à plus d'un établissement de santé, veuillez indiquer sous quel rôle vous souhaitez vous connecter. Vous êtes maintenant connecté et vous avez accès aux fonctionnalités de votre rôle.

2.2 SERAI-JE AVERTI LORSQUE MA DEMANDE D'ACCÈS SERA APPROUVÉE EN TANT QUE MÉDECIN ?

Dès que votre demande d'accès est approuvée en tant que médecin, vous recevrez un courriel de confirmation. Veuillez donc à surveiller de près votre boîte aux lettres.

2.3 POUVEZ-VOUS ME DÉCRIRE LA PROCÉDURE À SUIVRE SI JE VEUX ME CONNECTER EN TANT QUE COLLABORATEUR D'UN PRESTATAIRE DE SOINS?

En tant que collaborateur, vous ne pouvez pas demander vous-même l'accès à Vaccinnet. Un pharmacien ou un médecin doit vous connecter à Vaccinnet. Demandez à votre médecin ou pharmacien responsable de soumettre une demande. Une fois qu'un médecin/pharmacien a soumis une demande pour vous lier en tant que collaborateur et que celle-ci a été approuvée, un courriel de confirmation est envoyé à l'adresse électronique inscrite sur vaccinnet pour l'établissement de santé. Ensuite, vous pouvez vous identifier à Vaccinnet et vous auriez accès à toutes les fonctionnalités de Vaccinnet.

2.4 QU'ENTENDEZ-VOUS PAR COLLABORATEUR ?

Les collaborateurs sont des employés administratifs, des médecins (non responsables) ou encore des médecins en formation. Concrètement, il s'agit de toutes les personnes qui vont enregistrer des vaccinations sous la supervision du médecin responsable.

2.5 JE SUIS UN MÉDECIN EN FORMATION. COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR ME CONNECTER À VACCINNET ?

Un médecin responsable doit demander un accès pour vous à Vaccinnet. Demandez à ce dernier de soumettre cette demande. Une fois qu'un médecin aura soumis une demande pour vous lier en tant que collaborateur et que celle-ci aura été approuvée, un courriel de confirmation sera envoyé à l'adresse électronique de l'établissement de santé. Ensuite, vous pourrez vous identifier à Vaccinnet et vous aurez accès à toutes les fonctionnalités de Vaccinnet.

2.6 J'AI ACCÈS À VACCINNET MAIS JE NE VOIS PAS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ POUR LEQUEL JE TRAVAILLE. POUVEZ-VOUS M'AIDER ?

Cela dépend de votre profil d'utilisateur dans Vaccinnet. Si vous êtes le médecin ou pharmacien responsable d'un établissement de soins de santé qui n'a jamais utilisé Vaccinnet auparavant et que vous ne voyez pas votre entité après un certain temps, veuillez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par courriel (vaccinnetplus@dx.com). Le service desk est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

Si vous êtes un collaborateur ou prestataire de soin d'un établissement de soins de santé qui utilise déjà Vaccinnet, veuillez demander au médecin/pharmacien responsable s'il peut réaliser la demande d'accès.

2.7 LORSQUE J'ESSAIE D'AJOUTER UN COLLABORATEUR, JE REÇOIS LE MESSAGE D'ERREUR : "UNE DEMANDE A DÉJÀ ÉTÉ ENREGISTRÉE POUR CETTE PERSONNE." QU'EST-CE QUI NE VA PAS ?

Une demande de connexion existe déjà pour ce collaborateur dans Vaccinnet. Cette demande doit encore être approuvée par les administrateurs. Cela peut prendre plusieurs heures. Si ce message d'erreur continue de s'afficher après un certain temps, veuillez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par e-mail (vaccinnetplus@dx.com). Le bureau de service est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

2.8 QUE DOIS-JE FAIRE POUR QU'UN ADMINISTRATEUR APPROUVE MA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

Une fois la demande déposée, vous devrez patienter un peu. Vous recevrez un courriel de confirmation lorsque votre demande aura été approuvée.



3 ENREGISTRER DES VACCINATIONS

3.1 DOIS-JE ENREGISTRER TOUTES LES VACCINATIONS COVID-19 DANS VACCINNET ?

Vaccinnet a pour objectif d'enregistrer toutes les vaccinations COVID-19 des résidents en Belgique afin de réaliser une analyse d'impact et un suivi. Toutes les vaccinations COVID-19 qui ont été administrées doivent donc y être enregistrées

3.2 QUI ENREGISTRE LES VACCINS ?

L'enregistrement des vaccinations dans Vaccinnet est toujours de la responsabilité d'un médecin ou d'un pharmacien. Cette personne peut être assistée par d'autres prestataires de soins et/ou du personnel administratif pour l'enregistrement dans Vaccinnet.

3.3 QUE FAIRE SI JE N'AI PLUS DE CONNEXION INTERNET POUR ENREGISTRER LA VACCINATION DE MON PATIENT ?

Veillez conserver les données dans un fichier CSV. Vous devez conserver les informations suivantes pour chaque patient :

- Numéro de registre national
- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Code postal (du domicile)
- Date de vaccination
- Numéro de lot du vaccin administré

Vous avez besoin de toutes ces informations pour enregistrer la vaccination dans Vaccinnet par la suite. Pour plus d'informations, veuillez consulter le plan de continuité.

3.4 LE SYSTÈME ÉMET-IL UN AVERTISSEMENT SI LA MÊME VACCINATION EST ENREGISTRÉE DEUX FOIS POUR UN MÊME PATIENT ?

Oui, un avertissement est affiché lorsque la même vaccination est enregistrée une deuxième fois. Cet avertissement n'est affiché que lorsque l'enregistrement concerne le même vaccin et à la même date de vaccination.

3.11 COMMENT ENREGISTRER LA DEUXIÈME DOSE D'UN VACCIN ?

Cela peut être fait en utilisant exactement la même méthode que pour l'enregistrement d'une première dose. La seule chose qui doit être ajustée est la date de vaccination. Si elle est identique à la première dose, Vaccinnet affichera un message d'erreur.

3.12 COMMENT ENREGISTRER UNE VACCINATION EFFECTUÉE À L'ÉTRANGER ?

Les vaccins COVID-19 administrés à l'étranger ne peuvent être enregistrés dans Vaccinnet que si **la personne résidant en Belgique** en fait **explicitement la demande**. L'inscription est effectuée par le médecin traitant (généralement un médecin généraliste) ou un pharmacien sur la base des pièces justificatives disponibles.

Les vaccinations étrangères **ne peuvent être enregistrées que via l'application web Vaccinnet** – via la méthode de l'enregistrement individuel (voir section 4.1). Les vaccinations étrangères ne peuvent pas être enregistrées via un enregistrement groupé ou via un logiciel extérieur (DMI). Cela signifie que les vaccinations qui sont enregistrées via un enregistrement de groupe ou via un logiciel sont des vaccinations qui ont été administrées en Belgique.

Pour qu'une vaccination effectuée à l'étranger puisse être enregistrée, il faut que le patient dispose d'un numéro NISS (numéro de registre national ou BIS) et qu'il ou elle remplisse l'une des conditions suivantes :

- Possède la citoyenneté belge
Ou
- A sa résidence principale en Belgique
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un qui possède la citoyenneté belge
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un dont la résidence principale est en Belgique
Ou
- Travaille en Belgique
Ou
- Étudie en Belgique

Trois scénarios existent par rapport à l'enregistrement de vaccinations étrangères :

3.14 COMMENT ENREGISTRER UNE VACCINATION EFFECTUÉE DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE CLINIQUE ?

Les vaccins administrés au cours d'un essai clinique en Belgique peuvent être enregistrés dans Vaccinnet. Cela n'est possible que si le patient a reçu une dose complète (cfr. notice). Si aucune dose complète n'a été administrée, cette vaccination ne peut être enregistrée dans Vaccinnet.

Ces vaccinations ne peuvent être enregistrées que via l'application web Vaccinnet. Ce n'est donc pas faisable via votre DMI.

Trois scénarios existent par rapport à l'enregistrement de vaccinations effectuées dans le contexte d'une étude clinique :

- **Scenario 1 – Un vaccin reconnu en Belgique** : Pour enregistrer la vaccination étrangère, enregistrez le vaccin en le sélectionnant dans le menu déroulant. Sélectionnez ensuite le pays de vaccination dans le menu déroulant.
- **Scenario 2 – Le nom de marque du vaccin est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et peut ne pas être encore reconnu par l'EMA** : Pour enregistrer la vaccination étrangère dans Vaccinnet, choisissez le bon vaccin dans la liste et sélectionnez le pays de vaccination dans le menu déroulant. Dans Vaccinnet, vous trouverez également les noms de marque de certains vaccins qui ont été soumis à l'EMA mais pas (encore) approuvés.
- **Scenario 3 – Le nom de marque du vaccin est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mais pas par l'EMA pour l'Europe ou par la Belgique** : ces vaccins ne sont pas inclus dans la liste des vaccins de Vaccinnet. Dans ce cas, vous devez enregistrer la vaccination avec le code ATC générique que vous pouvez trouver dans Vaccinnet avec la description suivante : "Covid-19 vaccins autres". Indiquez le nom du vaccin administré dans le champ "Informations complémentaires sur cette vaccination".

Vous ne pouvez enregistrer ces vaccinations que via l'enregistrement individuel afin que vous puissiez disposer du champ de texte libre.

Si le vaccin est par la suite approuvé en Belgique, vous devrez corriger l'enregistrement dans Vaccinnet en indiquant le bon vaccin (marque) et son numéro de lot.

êtes prêt à le charger sur Vaccinnet, que vous devez enregistrer le fichier au format .csv, adapté à Vaccinnet.

4.10 LORSQUE JE SAISIS UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL OU LE NUMÉRO BIS DANS LE FICHIER .CSV, LE "0" QUI SE TROUVE DEVANT DISPARAÎT COMPLÈTEMENT. QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si la date de naissance commence par le chiffre "0", la colonne dans Excel doit être définie comme du texte. Sinon, Excel supprimera les zéros en début de série de chiffres (Numéro registre national, date de naissance). Cela doit être fait à nouveau à chaque fois que vous créez un nouveau fichier.

Attention : si vous avez défini une colonne comme texte pour ne pas perdre les zéros de tête, sachez que ces modifications seront perdues lorsque vous rouvrirez le fichier csv dans Excel après l'avoir enregistré. Si vous prévoyez d'enregistrer et de rouvrir le fichier plusieurs fois, utilisez le format Excel habituel, .xls ou .xlsx. Mais ne changez pas le format du tableau. Ce n'est qu'à la toute fin, lorsque vous êtes prêt à le charger sur Vaccinnet, que vous devez enregistrer le fichier au format .csv, adapté à Vaccinnet.

4.11 DOIS-JE FORCÉMENT AVOIR LES NUMÉROS DE REGISTRE NATIONAL OU LES NUMÉROS BIS DE MES PATIENTS POUR LES ENREGISTRER ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir le numéro de registre national. Si vous ne l'avez pas, vous devez avoir le nom, le prénom, la date de naissance et le code postal du patient pour les enregistrements en groupe.

Pour l'enregistrement d'une vaccination d'une personne ayant un numéro BIS, assurez-vous d'avoir le numéro BIS de la personne sous la main. Inscrivez le numéro BIS dans la colonne "PERSNR" (colonne A) du fichier .csv. Ne remplissez pas d'autres colonnes pour les personnes ayant un numéro BIS. Si le patient n'a pas encore un numéro BIS, le médecin ou le secrétariat social peut générer un numéro BIS. Pour plus d'information veuillez vous référer à la page suivante : [lien](#).

Attention : Évitez de créer un numéro BIS si le patient en possède déjà un.

Remarque : Les personnes ne possédant pas de numéro d'enregistrement national ou de numéro BIS ne peuvent pas être ajoutées à Vaccinnet et leurs vaccinations ne peuvent pas être enregistrées dans Vaccinnet.

Pour ce faire, sélectionnez la vaccination pour laquelle vous souhaitez demander la suppression du dossier de vaccination du patient. Sélectionnez ensuite **"Demande de suppression"** en bas de page. Indiquez la raison pour laquelle vous souhaitez que cette vaccination soit supprimée, puis cliquez sur **"Sauvegarder"**. Vous serez alors dirigé vers une page intermédiaire où seront affichés les détails de votre demande de suppression.

Votre demande de suppression de vaccination a été transmise aux administrateurs. Ils pourront l'approuver ou la refuser. En cliquant sur **"Retour"**, vous retournerez au dossier de vaccination du patient.

5.4 OÙ PUIS-JE RETROUVER/CONSULTER LES DEMANDES DE SUPPRESSION DE VACCINATIONS QUE J'AI INITIÉES ?

Rendez-vous sur la page **"Mes demandes de correction"** via le menu situé à gauche de la page d'accueil de Vaccinnet. Vous serez dirigé vers une page affichant une vue d'ensemble de vos demandes de suppression d'enregistrements de vaccinations.

Dans la dernière colonne, vous pouvez voir le statut de votre demande.

Si un pouce vert (👍) s'affiche, cela signifie que votre demande a été approuvée.

Si un point rouge (🔴) s'affiche, cela signifie que votre demande a été rejetée.

Si un symbole de chargement (⌛) s'affiche, cela signifie que votre demande est en cours de traitement.

Lorsque vous passez la souris sur la ligne d'une vaccination, vous pouvez visualiser la raison de votre demande de suppression et vous pouvez également voir la raison pour laquelle votre demande de suppression a été refusée.

6 CORRIGER LES ENREGISTREMENTS INCORRECTS

6.1 COMMENT PUIS-JE CORRIGER LES ERREURS SUIVANTES DANS VACCINNET : MAUVAIS VACCIN, DATE, PATIENT, ETABLISSEMENT DE SANTÉ D'ENRIGISTREMENT ?

Vous pouvez y remédier en supprimant la vaccination incorrecte (individuelle ou collective), puis en enregistrant une nouvelle vaccination (individuelle ou collective) avec les données correctes.

Si vous n'avez pas enregistré la vaccination vous-même, vous pouvez demander un effacement au médecin ou pharmacien responsable. Vous indiquerez les raisons pour lesquelles vous souhaitez supprimer cette vaccination, et le médecin ou pharmacien responsable sera informé de votre demande.

6.2 COMMENT PUIS-JE MODIFIER UN NUMÉRO DE LOT INCORRECTEMENT ENREGISTRÉ DANS VACCINNET ?

Pour modifier le numéro de lot d'une vaccination individuelle, vous devez d'abord rechercher cette vaccination à l'aide de la fonctionnalité "Rechercher une personne". Ajustez le numéro de lot directement dans le dossier de vaccination et enregistrez la modification. Il n'est pas nécessaire de supprimer cette vaccination au départ.

Pour modifier le numéro de lot de plusieurs enregistrements en même temps, vous pouvez utiliser la fonction "Mes enregistrements". Utilisez les critères de recherche pour trouver les enregistrements de vaccination pour lesquels vous souhaitez modifier le numéro de lot. Cochez les personnes concernées et cliquez sur le bouton "Ch. N° de lot". Une nouvelle fenêtre s'ouvre dans laquelle vous devez saisir le nouveau numéro de lot. Vérifiez toujours dans le tableau d'aperçu que les numéros de lot ont été correctement modifiés.

6.3 PUIS-JE REPORTER LA CORRECTION D'ENREGISTREMENTS INCORRECTS ?

La suppression des enregistrements incorrects et l'enregistrement des vaccinations avec les bonnes données dans Vaccinnet sont deux étapes qui doivent absolument être effectuées le même jour. Si vous ne pouvez pas vous en assurer, vous devez reporter la correction. Ceci est important pour minimiser l'impact sur les systèmes sous-jacents et les certificats de vaccination.

7 AJOUTER DES EFFETS SECONDAIRES

7.1 COMMENT LES EFFETS SECONDAIRES DES VACCINS COVID-19 SONT-ILS ENREGISTRÉS ?

Les effets secondaires des vaccins COVID-19 sont signalés via [l'AFMPS](#).



8 PROBLÈMES ET QUESTIONS SUR VACCINNET



Ne partagez pas avec des tiers les numéros du registre national, les numéros BIS et les données personnelles via des fichiers non sécurisés.

8.1 QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS TECHNIQUES OU DE PROBLÈMES CONCERNANT VACCINNET ?

Vous pouvez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par e-mail (vaccinnetplus@dxc.com). Le bureau de service est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

8.2 QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS D'AUTRES QUESTIONS OU PROBLÈMES CONCERNANT LES VACCINATIONS CONTRE LA COVID-19 (PAR EXEMPLE QUESTIONS MÉDICALES, QUESTIONS SUR LES COMMANDES DE VACCINS COVID-19, CHÂÎNE DU FROID, ETC.) ?

Si vous avez d'autres questions concernant les vaccinations COVID-19, vous pouvez contacter les services compétents. Ceux-ci diffèrent selon les régions, un aperçu est donné ci-dessous.

- Flandre : vaccinnet@vlaanderen.be
- Bruxelles : vacci-hyg@ccc.brussels
- Wallonie : vaccin.covid@aviq.be
- Communauté germanophone : babs.lemmens@dgov.be

8.3 QUI PUIS-JE CONTACTER SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PROBLÈMES AVEC DES VACCINS AUTRES QUE LES VACCINS COVID-19 ?

Si vous avez d'autres questions concernant d'autres vaccinations (commandes, livraisons, ...), vous pouvez contacter les services compétents. Ceux-ci diffèrent selon les régions, un aperçu est donné ci-dessous.

- Flandre : vaccinnet@vlaanderen.be
- Bruxelles : vacci-hyg@ccc.brussels
- Wallonie : vaccin.covid@aviq.be
- Communauté germanophone : babs.lemmens@dgov.be